

délibération D_2023_9_1

OBJET : Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire pour finaliser la traverse de Vadalle. Il est également opportun de constater dans le cadre de cette opération le remboursement du SDEG16 tenant compte des dépenses réelles :

INVESTISSEMENT

Opération 50 "Residence Senior"

Article 2315 - Installations, matériel et outillage technique
- 45 217,00 €

Opération 49 "Traverse de Vadalle"

Article 2041582 - Bâtiments et installations
+ 45 217,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre 70
Article 70848
+ 687,24 €

Chapitre 66
Article 66111
+ 687,24 €

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.